

LA MUNICIPALITÉ DE PULLY VOUS  
SOUHAITE DE BONNES FÊTES  
DE FIN D'ANNÉE ET UNE HEUREUSE  
ANNÉE 2025.

ÉDITO  
BUDGET  
ENFANCE  
PORTRAIT  
VOIRIE  
URBANISME  
BRÈVES  
AGENDA  
SOCIÉTÉS LOCALES  
SUBVENTIONS  
VIGNES

ÉDITO

Malgré les restrictions imposées à l'ensemble des services de l'administration et le travail rigoureux de ces derniers dans son élaboration, le résultat du budget 2025 présente un excédent de charges d'environ CHF 9.4 mios, avec par conséquent une marge d'autofinancement négative, de l'ordre de CHF 2.3 mios.

On le constate, la situation financière de la Ville demeure extrêmement préoccupante et reste due à l'impact excessif de la répartition actuelle du financement de la facture sociale et de la solidarité intercommunale (péréquation) sur nos finances. Ces dépenses représentent 49 mios dans notre budget, en hausse de 9.1 mios par rapport à 2024.

Malheureusement, force est de constater que la nouvelle péréquation (NPIV, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025), ne change en rien les équilibres déjà établis dans le système en vigueur, reconnu par le Tribunal cantonal (CDAP) dans son arrêt du 10 décembre 2021 comme «... pas adéquat et entraînant des résultats qui ne sont conformes, ni à l'autonomie communale définie par la constitution vaudoise, ni au principe de proportionnalité...».

Comme déjà relevé à maintes reprises, ces dépenses, et plus précisément le système qui détermine leur répartition entre les communes, est à l'origine de notre déficit structurel.

Atteindre l'objectif d'un équilibre budgétaire en opérant uniquement sur les dépenses sur lesquelles la Municipalité peut agir n'est malheureusement pas envisageable sans provoquer d'importants dégâts, en termes de services à la population, d'infrastructures, ou d'offre culturelle. Des éléments qui font partie intégrante de l'attractivité de notre Ville, contribuant fortement à son identité.

Malgré le contexte financier, nous devons assumer une série d'investissements indispensables. L'examen détaillé de notre Plan des investissements 2024-2028 montre que notre Commune devra faire face à d'importants investissements liés à des obligations légales (besoins scolaires ou structures d'accueil de l'enfance) ou qui s'imposent dus à la vétusté des infrastructures (réseaux, patrimoine, infrastructures de transports).

GIL REICHEN, Syndic

BUDGET 2025

Évolution de la situation financière à Pully

	Résultats en CHF	Marge d'autofinancement en CHF
2016	-3'380'915.71	571'471.59
2017	386'046.61	5'753'636.46
2018	-1'963'743.71	981'453.86
2019	-10'736'418.73	-1'866'736.84
2020	-6'842'130.45	-4'907'730.45
2021	-974'976.53	3'638'215.82
2022	-9'263'314.40	-1'447'465.30
2023	4'520'459.43	15'840'010.45
2024	-8'960'995.00	-944'695.00

Comme chaque année, le processus d'élaboration du budget s'est échelonné sur plusieurs mois. Vers fin août, chaque Direction remet son projet de budget pour l'année suivante, suivant les consignes strictes et ciblées d'économies données en amont par la Municipalité. En septembre, une fois la première version du budget assemblée, les chef-fe-s de service et la Municipalité se réunissent pour passer en revue le Plan des investissements, et examinent systématiquement chaque projet des cinq ans à venir, en dressant l'inventaire des besoins prioritaires de la Commune. Ces besoins sont répartis en différentes catégories: objets majeurs et prioritaires, objets liés à une obligation légale, objets relatifs au maintien de la valeur du patrimoine communal, objets relatifs au maintien de l'outil d'exploitation, autres objets. Pour la période 2024-2028, l'ensemble des objets identifiés représente un montant global d'investissements estimé à CHF 294 millions, malgré un travail de priorisation strict. Forte de ce constat, et dans un effort de trouver des solutions concrètes et rapides pour assurer une partie du financement nécessaire, la Municipalité a décidé, en octobre, de proposer au Conseil communal une augmentation de la fiscalité, soit la création d'un impôt spécial particulièrement affecté aux constructions scolaires et aux infrastructures de l'accueil préscolaire et parascolaire de l'équivalent de 6 points d'impôts, ainsi que l'augmentation du taux de l'impôt foncier à CHF 1.00 pour mille francs d'estimation fiscale.

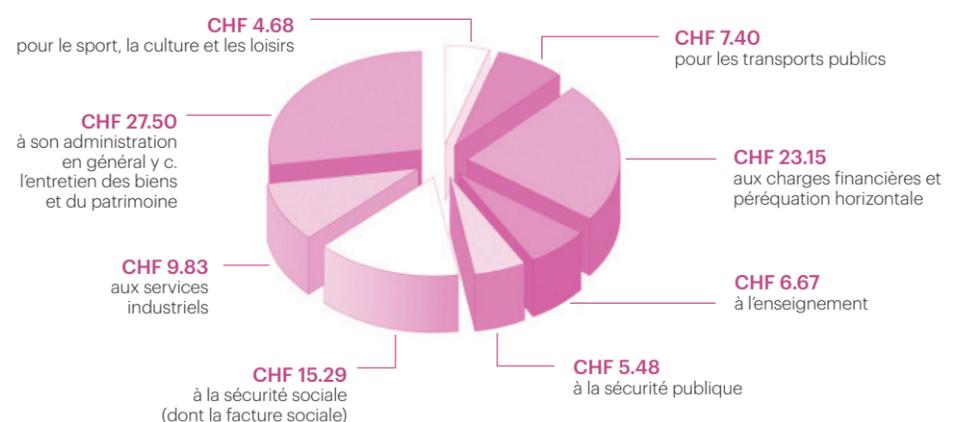
Cette proposition permettait d'obtenir une marge d'autofinancement positive d'environ CHF 8.3 mios, permettant d'atténuer la progression de l'endettement liée à des investissements nécessaires. De plus, l'effort fiscal demandé permettait un résultat positif du projet de budget 2025. Lors de sa séance du 30 octobre, le Conseil communal s'est prononcé sur cette révision de la fiscalité. Elle a été refusée (voir l'article « Brèves du Conseil communal »). Le budget 2025 présente donc un déficit de plus de CHF 9.4 mios et par conséquent, une marge d'autofinancement négative de l'ordre de CHF 2.3 mios. L'exercice 2023 s'est soldé par un résultat positif grâce notamment à une forte progression des recettes fiscales ainsi que la comptabilisation de deux décomptes finaux des péréquations qui ont été largement favorables à la Commune.

Au moment de la rédaction de cet article, on constate une progression des recettes fiscales par rapport aux projections incluses dans le budget 2024. Il sera déterminant de savoir si cette tendance à la hausse aura perduré pour la fin de l'année. De plus, le décompte final des péréquations 2024 devrait être défavorable. Dans ces circonstances, on estime que le résultat 2024 devrait être déficitaire. Même si les mauvais résultats réalisés ces dernières années sont dus au poids excessif de la participation aux charges cantonales, la Municipalité a cherché à agir sur les dépenses et recettes qu'elle maîtrise par une série de mesures d'assainissement. Malheureusement, leurs effets n'ont pas suffi à réduire significativement le niveau des charges maîtrisables. De surcroît, l'énorme impact de la participation de la Ville de Pully aux charges péréquatives est toujours d'actualité, même avec l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025 de la Nouvelle péréquation intercommunale (NPIV).

La marge d'autofinancement représente les moyens financiers dégagés par l'activité d'exploitation de la Commune et qui sont à disposition pour le financement des investissements nets ainsi que pour rembourser la dette.

Total des charges	CHF 177'129'600.00
Total des revenus	CHF 167'713'900.00
Excédent de charges (déficit)	CHF -9'415'700.00

En 2025, chaque fois que la Ville de Pully dépensera CHF 100.00, elle consacra :





ENFANCE

# ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR : VERS DE MEILLEURES CONDITIONS ET UNE OFFRE D'ACCUEIL ACCRUE !

La Structure d'accueil familial de jour du Réseau d'accueil de jour de PPBL (qui regroupe les communes de Pully, Paudex, Belmont-sur-Lausanne et Lutry) travaille avec des accueillant·e·s en milieu familial (AMF) qui prennent soin, à leur domicile, d'enfants âgés de 3 mois à 12 ans. Dans le cadre de la Loi cantonale sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), de récentes mesures ont été prises au niveau cantonal qui visent à améliorer les conditions de travail et l'encadrement des AMF. Des subventions accrues ont été proposées dans le but de soutenir ces améliorations afin de mieux répondre aux besoins croissants en places d'accueil de l'enfance dans la région. Ainsi, la Direction de la jeunesse et des affaires sociales, dans laquelle s'inscrit la Structure d'accueil familial de jour, a lancé le projet « Refonte AFJ ». Ce projet introduit dès 2025 une série de nouveautés visant à :

- Améliorer les conditions de travail des AMF,
- Harmoniser les pratiques au sein du Réseau PPBL,
- Simplifier la gestion administrative,
- Accroître l'offre en places d'accueil pour les familles du Réseau PPBL.

**Les principaux changements :**

- Adaptation du prix des repas, inchangé depuis 10 ans, pour permettre des repas plus variés et équilibrés,
- Conditions salariales revalorisées,
- Amélioration de la régularité des salaires pour éviter les variations durant l'année lors d'absence des enfants accueillis,
- Simplification et optimisation administrative avec un nouveau programme informatique visant à faciliter la saisie des heures de présence et la facturation.

En plus de ces mesures, l'objectif est de garantir un nombre stable de places d'accueil et de favoriser le recrutement de nouvelles et nouveaux AMF pour répondre à la forte demande en places d'accueil dans les quatre communes du réseau. Ces nouvelles conditions offriront un cadre de travail plus attractif aux AMF et renforceront l'accès à des solutions de garde adaptées aux familles du Réseau PPBL.

**Rejoignez notre équipe d'accueillant·e·s !**

Pour postuler, rendez-vous sur [www.pully.ch](http://www.pully.ch) dans la section « Offres d'emploi ». Pour toute question, contactez notre coordinatrice au 021 721 31 65 (mardi de 13h30 à 15h30) ou par email à [accueiffamilial@pully.ch](mailto:accueiffamilial@pully.ch).



Plus d'informations sur les prestations parascolaires communales (inscriptions, nouveautés)

PORTRAIT

# BRYAN COLON RETOUR AUX SOURCES

Il vient de signer avec les Pully Lausanne Foxes. Son attachement à Pully passe par deux choses, dit-il. La salle de gym de l'Arnold Reymond, où, enfant, il s'est dit en assistant à un match de basket « je veux faire ça ». Et Randoald Dessarzin, son entraîneur, l'homme qui a cru en lui. Bryan Colon, 32 ans, a disputé les 2 dernières saisons à Genève, après avoir joué durant 6 ans à Union Neuchâtel. Avant cela, entre 2012 et 2015, il avait déjà joué pour Pully (en Ligue B). Ce retour, c'est une suite logique pour celui qui décrit cette décision comme une envie de « rendre au club ce qu'il m'a donné ». C'est aussi l'histoire d'une amitié de longue date avec son coach Randoald Dessarzin. Un entraîneur, un ami, une « figure paternelle », même, dit-il, pour lui qui a grandi (en République Dominicaine puis en Suisse dès ses 11 ans) dans un contexte familial compliqué. C'est grâce à « Rando », comme ses joueurs l'appellent, que le jeune Bryan a eu la ténacité de terminer ses CFC, pour assurer son avenir. Même si sa vraie passion était sur le terrain, et qu'il est bien heureux aujourd'hui de pouvoir désormais vivre du basket. Ce sport lui a appris comment s'ouvrir aux autres, comment vivre en groupe – lui qui s'est toujours pensé casanier et solitaire. Le basket lui a montré qu'en se donnant à

100%, on peut choisir son destin. Cela ne s'est pas fait sans sacrifices, notamment celui d'une certaine partie de sa jeunesse. Aujourd'hui, il a l'impression d'être à sa place. C'est l'âge de la sérénité et des projets. Jouer et gagner avec cette magnifique équipe 2024 des Foxes, voir sa fille grandir, inviter dans son podcast des personnes aux parcours inspirants, donner des conférences dans des écoles. Dans le futur, continuer à transmettre à la jeune génération via des conférences et des

workshops et en passant son diplôme d'entraîneur. Et puis s'essayer au journalisme, pourquoi pas, pour ce perfectionniste qui réalise son podcast seul de A à Z – contact avec les invité·e·s, interviews, montage, promotion... chronophage mais passionnant.

Vous pouvez retrouver tous les épisodes du podcast de Bryan Colon sur sa chaîne Youtube : [www.youtube.com/@BCPODCAS](https://www.youtube.com/@BCPODCAS)



VOIRIE

# MAUVAISE QUALITÉ DES DÉCHETS VERTS

La qualité du tri des déchets verts à Pully a fortement baissé au cours de ces dernières années et est aujourd'hui insuffisante. En effet, de nombreux déchets, principalement du plastique (sacs en plastique, pots de fleurs ou aliments encore emballés) sont retrouvés dans les conteneurs. En rendant impossible la transformation en compost, ils mettent en danger toute la filière de valorisation des déchets verts à Pully. Pour rappel, les déchets verts doivent être jetés en vrac dans les conteneurs. Les mesures introduites en 2024, principalement de communication, s'étant avérées insuffisantes, deux nouvelles mesures importantes seront introduites dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025 dans le but d'améliorer la situation. Premièrement, les conteneurs à déchets verts seront supprimés dans la plupart des écopoints. En effet, la quantité de déchets non-conformes retrouvés dans les conteneurs à déchets verts y est particulièrement préoccupante. Deuxièmement, une sensibilisation spécifique sera mise en place pour rappeler aux propriétaires et aux habitantes et habitants les règles de tri qui doivent être respectées. Des contrôles de la conformité des conteneurs à déchets verts seront mis en place. Dans le cas où une quantité importante de déchets inadéquats y serait constatée et après vaine mise en demeure, le contenu du conteneur sera incinéré avec les ordures ménagères et les frais relatifs seront refacturés aux propriétaires concerné·e·s, conformément aux dispositions prévues par le Règlement communal sur la gestion des déchets. C'est à regret que la Municipalité a décidé de mettre en œuvre ces mesures qui s'avèrent malheureusement nécessaires. Elle espère que la qualité des déchets verts pourra ainsi s'améliorer durablement.



## URBANISME

# FAIRE PLACE NEUVE



Un projet pilote d'aménagement de la place Neuve et de ses abords s'est déroulé en 2023 en collaboration avec l'atelier OLGA. Cette démarche d'urbanisme participatif a permis de faire ressortir des pistes pour transformer la place Neuve – un espace public majeur pour la population – en un lieu plus accueillant, verdoyant et ombragé. Les aménagements provisoires développés dans le cadre de cette démarche déploient actuellement leurs effets sur cet espace qui a d'ores et déjà gagné en convivialité.

Pour que les bénéfices de cette démarche puissent s'étendre et perdurer dans le temps, il faut aujourd'hui définir une vision d'ensemble cohérente de tout le périmètre ainsi qu'un phasage des interventions à prévoir.

Le projet d'aménagement permettra de définir plusieurs zones, aux ambiances diversifiées : un espace de jeux, une zone jardin donnant sur l'EMS, un belvédère permettant d'admirer le dégagement ou encore une rue ludique faisant le lien avec le quartier du Prieuré.

Ces propositions permettront de répondre aux attentes du public nombreux et varié qui fréquente régulièrement la place Neuve. Une première étape d'aménagement est prévue pour fin 2025 déjà et apportera une amélioration de l'espace public dévolu au jeu situé sur la toiture de la Migros.

## BRÈVES DU CONSEIL COMMUNAL

### EXTENSION DU COLLÈGE PRINCIPAL

C'est lors de la séance du 25 septembre qu'a été présenté le préavis N° 14-2024 – Extension du Collège Principal – Crédit d'investissement demandé CHF 59'500'000. Le Conseil a accepté ce crédit qui permettra la création de 11 salles de classes, 5 salles spéciales, une salle de sport double avec gradins pour 500 personnes, une bibliothèque scolaire, les locaux dédiés à la psychologie, la psychomotricité et la logopédie en milieu scolaire, les bureaux de la direction de l'établissement primaire et un préau largement arboré, permettant de répondre à la fois aux besoins scolaires, parascolaires et des sociétés sportives locales. Il est à noter qu'une demande de référendum spontané a été refusée.

### AVENIR DE L'EXPLOITATION VITICOLE

La Municipalité a présenté le 25 septembre un préavis d'intention (non soumis au vote) N° 18-2024 concernant l'avenir de l'exploitation viticole communale. Elle souhaitait informer le Conseil communal des différentes options d'améliorations identifiées et des possibilités pour l'avenir de l'exploitation viticole de la Commune de Pully (contrat de vignolage, abandon de l'exploitation des vignes ou maintien de l'exploitation par la Ville). La Municipalité a décidé de maintenir le fonctionnement actuel de l'exploitation viticole en soutenant la mise en œuvre des mesures d'optimisation de la main-d'œuvre et d'augmentation de la production par un accroissement de la récolte.

### ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2025

C'est lors de la séance du 30 octobre que le Conseil communal s'est prononcé sur le préavis N° 20-2024 – Arrêté d'imposition pour l'année 2025. La Commission des finances avait déposé trois amendements portant sur les différents taux proposés de l'Arrêté d'imposition. Le Conseil communal a finalement suivi l'avis de la Commission des finances, en refusant l'augmentation du taux d'imposition que la Municipalité proposait de faire passer de 61 à 67 points. La Municipalité entendait destiner cette

augmentation au financement des constructions scolaires et des infrastructures d'accueil préscolaires et parascolaires. Le Conseil a également rejeté l'augmentation de l'impôt foncier qui restera à CHF 0.70 pour mille francs d'estimation fiscale (plutôt que CHF 1.00 proposé par la Municipalité).

### CAMPAGNE GUILLEMIN

Le 30 octobre, les conclusions du préavis N° 22-2024 – Campagne Guillemain: rénovation de la place de jeux – Crédit d'investissement demandé CHF 670'000 ont été refusées à une très courte majorité par le Conseil communal. Le projet de la Municipalité proposait une transformation de la place de jeux en installant notamment un grand espace avec différents jeux d'eau en remplacement de la pataugeoire vétuste et qui ne répond plus aux normes actuelles de sécurité.

### ASSAINISSEMENT DU BRUIT ROUTIER

Dans sa séance du 20 novembre, la Municipalité a présenté les mesures retenues dans le dossier d'assainissement du bruit routier et demandé au Conseil communal de lever les oppositions reçues dans le cadre de l'enquête publique « Assainissement du bruit routier: Publication de 242 décisions d'allègement » qui s'est déroulée du 25 janvier au 24 février 2022. Le Conseil communal a confirmé à une large majorité la levée des oppositions.

### RÉAMÉNAGEMENT DE L'AV. DE LAVAUX, DE L'AV. DU TIRAGE, DU CH. DES ROCHES, DU CH. DE LA CLERGÈRE ET DE LA PARTIE OUEST DE L'AV. DE ROCHETTAZ

Le 20 novembre, le Conseil communal a refusé d'adopter les plans de réaménagement de l'av. de Lavaux, mis à l'enquête fin 2021, et de lever les oppositions. Ce projet ambitieux, développé depuis plus de 10 ans, devait transformer l'av. de Lavaux en un véritable boulevard urbain et la place de la Clergère en une interface multimodale performante et accueillante. De plus, ce projet devait permettre la réalisation du tronçon pulliéran du projet partiel 8 (PP8) de l'axe fort de transport public (AFTPU) de la ligne t2 (actuelle ligne 9).

## SIMPLIFICATION DE LA PROCÉDURE DE POMPES À CHALEUR

Le nouvel article 68 du RLATC (Règlement d'application sur la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions) dispense d'autorisation de construire l'installation d'une pompe à chaleur, pour autant que les critères suivants soient respectés : que celle-ci serve uniquement au chauffage, s'intègre au bâti, n'excède pas un volume de 2m<sup>3</sup>, ne porte pas atteinte à d'autres intérêts prépondérants et ne cause pas de bruit excessif pour le voisinage. Dès lors, et dans la majorité des cas, l'installation d'un système de chauffage à pompe à chaleur n'est plus soumise à une demande de permis de construire. Une simple annonce à la commune est suffisante, au moyen d'un formulaire mis à disposition accompagné d'un plan de situation et de la fiche technique de l'installation, ce qui permet de faciliter et d'accélérer le remplacement des chauffages à énergie fossile.

Si les conditions d'une dispense ne sont pas réunies, un projet d'installation de pompe à chaleur reste soumis à une procédure de demande de permis de construire. Les pompes à chaleur géothermiques ne sont pas concernées par cette nouvelle procédure.

Plus de renseignements : Direction de l'urbanisme et de l'environnement, 021 721 37 00, due@pully.ch



AGENDA

**FERMETURE DE LA PISCINE COUVERTE**

Du mercredi 18 décembre 2024 au vendredi 3 janvier 2025 (y.c.)

**FERMETURE DES BUREAUX DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE**

Du mardi 24 décembre 2024 à 11h30 au vendredi 3 janvier 2025 à 7h30  
 Poste de Police ouvert 24h/24h, 021 721 33 11

**SÉANCES DU CONSEIL COMMUNAL EN 2025**

26 février, 20h  
 2 avril, 20h  
 30 avril, 20h  
 4 juin, 20h  
 25 juin, 18h

**CAVE DE PULLY**

Ouverture tous les jeudis de 17h à 20h  
 Informations sur [cave.pully.ch](http://cave.pully.ch)

**MUSÉE D'ART DE PULLY**

Du 14 février au 25 mai  
 Nouvelle exposition  
 Hodler. Un modèle pour l'art suisse

**Vous organisez un événement à Pully?**

La plateforme de l'association Pully Paudex Belmont (PPB) [www.promo-ppb.ch/agenda](http://www.promo-ppb.ch/agenda) est à votre disposition pour en faire la promotion.

SOCIÉTÉS LOCALES

# TRI TEAM PULLY



Le triathlon est un sport combiné qui consiste en l'enchaînement de trois disciplines : la natation, le cyclisme et la course à pied. Les athlètes effectuent ces épreuves dans cet ordre sans interruption. Le triathlon se décline en plusieurs formats de course, chacun ayant des distances spécifiques pour chaque discipline.

Le Tri Team Pully est un club de triathlon qui accueille toutes les amatrices et tous les amateurs de ce sport, de tous niveaux, jeunes (une section spécifique leur est dédiée depuis 2019) ou adultes, habitant Pully et dans sa région. Le club, qui a fêté ses 30 ans l'année passée, est un lieu dynamique et bienveillant offrant des entraînements de qualité et accessibles à tous les niveaux et tous les âges. Sa devise? Transmettre - Tisser - Performer. Cette vocation de transmission de la pratique du triathlon auprès d'un public plus large et de tissage de liens à travers les membres du club (via des événements, entraînements, courses et sorties) a valu à Tri Team Pully de recevoir

en 2024 le label argent de Swiss Triathlon pour la reconnaissance de son travail de formation.

Depuis plusieurs années, le club se renforce avec le recrutement de coaches certifiés et travaille continuellement pour améliorer son offre. De par son partenariat historique avec le Pully Natation, le club bénéficie des structures pour accompagner aussi bien les débutantes et débutants que les plus aguerries et aguerries, aussi bien en natation qu'en vélo, course à pied mais également pour tous les autres aspects de ce sport tels que le matériel, la nutrition, ou la récupération.

Parmi les réussites récentes, on peut citer le semi-marathon de Lausanne en octobre dernier, où le club a remporté le classement par équipe. Et à l'étranger, des participations au championnat du monde Ironman à Hawaï et au championnat du monde half Ironman en Nouvelle Zélande!

Plus d'informations sur : [www.triteam-pully.ch](http://www.triteam-pully.ch)

SUBVENTIONS

## PROMOUVOIR L'INSTALLATION DE CAPTEURS SOLAIRES ADAPTÉS AUX BÂTIMENTS PROTÉGÉS À CARACTÈRE PATRIMONIAL

Les tuiles solaires et les capteurs colorés s'intègrent harmonieusement sur les toitures des bâtiments à valeur patrimoniale. Cependant, ces installations s'avèrent plus coûteuses que les capteurs solaires traditionnels, tout en produisant moins d'électricité. Dès lors, et afin d'encourager la production d'énergie photovoltaïque, l'Etat de Vaud propose une nouvelle subvention cantonale permettant de couvrir jusqu'à 40% du coût total de l'installation, avec un plafond à CHF 50'000.-.

Les détails concernant cette nouvelle subvention et la thématique de la restauration énergétique des bâtiments à valeur patrimoniale sont disponibles sur [www.vd.ch/environnement/energie/energie-et-patrimoine-bati](http://www.vd.ch/environnement/energie/energie-et-patrimoine-bati).

## « RÉSERVE BARRIQUE 22 MOIS » LE NOUVEAU VIN DE LA CAVE DE PULLY

Cet assemblage de Gamaret-Diolinoir-Galotta sur lequel la Cave de Pully travaille depuis plusieurs années, a été vinifié en barrique de chêne suisse durant 22 mois. Il en résulte un vin riche et corsé d'un rouge profond avec un nez au boisé bien intégré, légèrement vanillé. En bouche, on découvre une belle complexité, des tannins présents et structurés. Le tout dans une nouvelle bouteille ornée d'un nouveau concept d'étiquette. De la barrique à l'étiquette, l'accent est mis sur la proximité. Le bois utilisé provient de forêts suisses. L'étiquette a été dessinée par le bureau de graphisme lausannois Enzed, qui a travaillé notamment sur le logo de la Ville de Pully. Produit d'exception,

la production de ce vin est limitée à 500 bouteilles. Plusieurs distinctions aux concours internationaux de dégustation ont été décernées aux vins de la Cave de Pully ces dernières années. Cela confirme ainsi le savoir-faire des vigneron communaux dans la culture de la vigne et l'élevage d'un vin de belle qualité, dans le respect des traditions viticoles. Ce dernier-né ne fait pas exception : il a d'ores et déjà remporté une médaille d'argent à la Sélection des Vins Vaudois 2024, avec l'excellent score de 89,4/100.

